



Syndicat  
du  
Personnel  
des  
Banques

Section  
CEPAL

# Construire ensemble

## Négociations ?



Janv. 2007

En espérant que la trêve des confiseurs a pu être mise à profit par la majorité d'entre-vous pour passer quelques moments en famille et/ou entre amis, retour sur les quelques frasques échappées de la dernière réunion NAO (*Négociation Annuelle Obligatoire*) locale.

## NAO 2006, appâts comptés...

La question salariale lancée depuis plusieurs mois, thème de plusieurs mouvements sociaux en 2006 restera malheureusement d'actualité en 2007. Il n'y a aucune commune mesure entre les **leurre**s proposés par les Directions du Groupe et les **revalorisations fortes** qu'attendent les salariés.

Le problème reste entier, la bouilloire n'est aucunement refroidie.

Dans les listes de revendications syndicales, les rejets sont nombreux. Les sujets développés le sont essentiellement sous l'angle initié par la Direction... nous serions enclins à qualifier ce style d'échanges de « **dialogue à l'unilatéral** ». Voici donc l'aperçu des points abordés... et commentés.

### « Le petit CESU » change de CRECHE .

Jusqu'alors proposé dans les activités sociales du CE, « Le petit CESU » change d'hébergeur en migrant chez l'employeur. Pour le SPB/CGT, cette mesure est particulièrement révélatrice du « **cloaque social** » dans lequel patauge le Groupe Caisses d'Épargne avec un employeur qui, sans vergogne, recourt à des moyens de la typologie « Comité d'Entreprise » pour tenter d'apaiser les revendications salariales.

Au moment même où « Charly Mégalo » confirmait un triplement des Fonds Propres depuis 1999, du fait des résultats enregistrés... cette générosité nous ferait presque « chialer ».

Sur ces bases, « **Le Petit CESU patronal** » connaît une croissance très modérée comparativement à son prédécesseur « comital ». En effet :

- l'abondement ne progresse que de 20 à 30 % : **4,5 €** au lieu de 3 € pour une valeur faciale de 15 €.
- le nombre octroyé passe quant à lui de 30 à **40 par an**. Il est porté à **60** pour les salariés concernés par la garde d'enfants de moins de 5 ans (*avec des justificatifs à fournir au-delà des 3 ans de l'enfant*) ou une aide aux personnes handicapées (*salariés, conjoints, enfants*).

Ainsi, dans la généralité des cas, l'abondement global de la CEPAL se limitera à **180 €** (4,5 € x 40) soit :  
- modestement, 90 € de plus que le Comité d'Entreprise et,  
- encore plus modestement, le 1/10<sup>ème</sup> de ce qu'autorise le plafond d'exonération de charges applicable dans ce domaine (*1 830 € par an*).

De plus, la distribution du Cesu reste discriminante, n'offrant pas le moindre quota gratuit aux moins biens lotis (*...par comparaison avec la distribution CE du chèque vacances aux salariés ne souhaitant pas épargner*).

Commentaires : Plutôt que d'augmenter les salaires de façon significative, le **Groupe CE entend saupoudrer illusoirement ses salariés par de l'accessoire**. En cela, cette mesure a été blackboulée nationalement malgré l'intégration initiale dans les recommandations CNCE. Localement, nous préférons voir celle-ci comme une augmentation maquillée de la contribution aux activités sociales et culturelles du CE... cette activité pouvant à tout moment réintégrer l'offre Comité.

**Vos Délégués SPB / CGT, un réel contre-pouvoir.**

